

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'une Agence chargée de la formation des formateurs en matière d'épargne communautaire et de développement d'affaires dans les activités ACT-P du Projet de Filets Sociaux Productifs du Gouvernement Malagasy, mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)**

## I- Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale au MPPSPF (Ministère de la Population et de la Protection Sociale, de la Promotion de la Femme) et au FID, visant la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité (projet FSS – Filets Sociaux de Sécurité).

Le programme FSS comporte trois volets, **dont deux concernent des transferts monétaires** :

- Mise en œuvre d'un Programme Argent Contre Travail-Productif (ACT-P) dénommée également Filets Sociaux Productifs (FSP).
- Extension du Programme de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH)

Ces deux volets sont réalisés dans la plupart des cas dans la même Région mais couvrent des Districts différents. Les deux volets s'inscrivent dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, des ménages les plus pauvres.

Les activités ACTP ou FSP, financées par le projet FSS d'Août 2015 à Juillet 2019, ont pour objectifs d'améliorer la base productive des ménages ruraux pauvres dans le cadre de travaux effectués sous forme d'Argent Contre Travail étant entendu que ces ménages ruraux participants sont sélectionnés suivant un processus communautaire.

Le Programme ACTP/FSP sera mené dans 5 districts de Madagascar selon la répartition suivante :

Région	District	Nombre de bénéficiaires ACTP/FSP	Nombre approximatif de groupes de travail
AtsimoAndrefana	Ankazoabo	2.500	17
Haute Matsiatra	Isandra	6.140	41
VatovavyFitovinany	Manakara	7.586	51
Atsinanana	Vatomandry	5.524	37
Vakinankaratra	Antanifotsy	10.750	72
<b>TOTAL</b>		<b>32.500</b>	<b>218</b>

Dans sa conception, les bénéfices finalement obtenus par les bénéficiaires du Programme ACTP/FSP se déclinent en deux types :

- Les bénéfices monétaires par le biais des transferts,
- Les renforcements de capacités leurs permettant de s'engager dans des activités rurales suivant les normes requises.

## II- Le renforcement de Capacités des bénéficiaires de l'ACTP/FSP

En matière de renforcement de capacités, deux catégories sont définies pour être délivrées aux bénéficiaires du Programme :

- d'une part une formation de ceux-ci en matière d'épargne communautaire de type « AVEC » ou Association Villageoise d'Epargne et de Crédit en sa dénomination anglaise de [Village Savings and Loan Association (VSLA)] laquelle sera renforcée par une initiation à l'élaboration d'un « plan d'affaires » (business plan) pour la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR)
- d'autre part les formations thématiques définies lors du processus de planification participative afin de renforcer la capacité des bénéficiaires en matière productive directe pour la création d'activités génératrices de revenus ou AGR. Ces formations n'entrent pas dans l'objet des présents TDR.

Le modèle de mise en œuvre des activités de renforcement étant du type « en cascade », les présents termes de références sont élaborés pour le recrutement d'une Agence pour la formation de formateurs en matière de mise en place d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit et d'initiation à l'élaboration de business plan simplifié auprès de communautés cibles du Programme ACTP/FSP.

Les cibles de cette formation de formateurs seront les Agences d'Encadrement (AGEC) des activités ACTP/FSP qui à leur tour tiendront des séances **de formations et d'animations en mini-ateliers** requises à l'endroit de groupes de bénéficiaires lors de la mise en œuvre du Programme.

Les bénéficiaires du Programme FSP se répartissent dans les terroirs et se regroupent par groupe de 150 travailleurs environs qui seront sous la responsabilité d'un formateur qui est le chef de chantier de l'AGEC. Les séances de formation dispensées par l'AGEC seront organisées par groupe de travail de nombre plus réduit.

Trois heures par semaine (tous les vendredis), les bénéficiaires ne travaillent pas mais participent dans les espaces productifs **au sein desquels ils sont formés aux modules développés pour l'Agence à recruter concernant l'épargne villageois ou communautaire et l'établissement d'un plan de mise en place d'activités génératrices de revenus.**

**Les bénéficiaires se répartissent en petits groupes et discuteront entre eux pour formuler leurs choix et la démarche à adopter avec** l'appui du chef de chantier de l'AGEC (épargne communautaire et business-plan simplifié)

Pour la première année du programme, les thématiques sont constituées de : épargne, l'élaboration d'un « plan d'affaires » (business plan), mise en route d'une petite affaire liée à la formation technique (AGR, activités productives, ...) et techniques de vente. D'autres thématiques pourraient être intégrées pour les années suivantes.

### **III- Le Modèle d'Epargne et de Crédit Villageois et l'initiation à l'élaboration d'un « Plan d'Affaires » ou *Business Plan* :**

Connues dans la littérature comme la méthodologie d'auto- secours, les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (VSLA/AVEC) promeuvent les associations de crédit et d'épargne auto gérées dans les milieux ruraux.

Le système d'auto gestion adaptable permet aux membres de saisir des opportunités économiques et aussi de faire face à des chocs imprévus qui pourraient les enfoncer dans un cycle de dettes incontrôlable sans fin.

L'association de cette méthodologie avec l'initiation à l'élaboration de « Plans d'Affaires » simplifiés a pour objectif d'une part à affranchir graduellement les ménages d'un cycle de dette incontrôlable sans fin et, d'autre part d'augmenter leur résilience face à divers chocs (précarité existentielle, insécurité alimentaire....)

### **IV- Tâches de l'organisme formateur**

- Présenter les modules de formation en relatifs à la mise en place de structures d'épargne communautaire tenant compte des objectifs et de la spécificité des bénéficiaires, incluant les curricula (contenus-clés, méthodologies et supports d'apprentissage avec les résultats attendus de chaque module)
- Concevoir les outils/supports interactifs de formation pour la mise en place des groupes d'épargne et activités productives pour les bénéficiaires FSP, **en particulier pour les personnes illettrées et adaptés à chaque district d'intervention du programme ACTP/FSP.**  
Les supports/outils/matériaux d'animation/formation servant à renforcer la formation technique reçue par les bénéficiaires devrait êtres diversifiés et adaptés suivant les activités (AGR, productives, ...) et le contexte (public cible par district)
- Concevoir les modules et le contenu de chaque session de 3 heures.
- Une fois les dates de réalisation des activités ACT-P connues, proposer un chronogramme détaillé des séquences d'apprentissage des bénéficiaires et un planning de formation des formateurs
- Animer les séances de formation des formateurs selon la démarche proposée et validée par le FID.
- Assurer l'évaluation des acquis au terme de la formation et certifier les participants pouvant être qualifiés comme formateurs
- Elaborer la stratégie et le plan de mise en place des mutuels d'épargne et de crédit au niveau village
- Assurer le suivi et évaluation des formations effectuées par les formateurs certifiés de façon continue et assurer les séances de recyclage des formateurs suivant les résultats des évaluations
- Rédiger et présenter au FID des rapports de chaque réalisation dans une optique de capitalisation des étapes franchies.

#### V- Calendrier d'intervention

- **Pour le district d'Antanifotsy :**

- la formation des formateurs est prévue se faire au mois d'octobre 2016
- le suivi et évaluation des formations effectuées par les formateurs certifiés sont prévus commencer à partir du mois d'octobre 2016 suivant un calendrier déterminé par les parties

- **Pour les autres districts (Ankazoabo, Isandra, Manakara, Vatomandry) :**

- la formation des formateurs est prévue se faire au mois de décembre 2016
- le suivi et évaluation des formations effectuées par les formateurs certifiés sont prévus se faire en 2017 suivant un calendrier déterminé par les parties

Une évaluation du processus de formation réalisé à Antanifotsy sera effectuée par le FID pour ajuster les formations à dispenser dans les autres districts.

Les outils testés dans le district d'Antanifotsy pourraient être sujets de modification pour être adaptés aux autres districts d'intervention.

#### VI- Livrables

- Stratégie et plan de mise en place des mutuels d'épargne et de crédit au niveau village,
- Modules de formations disponibles à être dépensés à propos des VSLA/AVEC pour les bénéficiaires ACTP suivant les séquences d'apprentissage,
- Prototypes des outils/supports de formation livrés au FID,
- Rapport de formation des formateurs.
- Rapport de suivi et évaluation des formations des bénéficiaires,
- Rapport de recyclage des formateurs,

- Rapport annuel de capitalisation,
- Rapport final.

## VII- Personnel de l'Agence de formation des formateurs

### A. Personnel

- Un Chef de mission : Bacc+5 en science sociale avec 10 années d'expériences professionnelles et des expertises sur :
  - La Coordination de formation des adultes,
  - Les méthodes de fonctionnement et de gouvernance des structures de microfinance rurale, en particulier relatives aux VSLA/AVEC et l'apprentissage de compte d'exploitation simplifié à l'usage des ménages,
  - La formation en Activités Génératrices de Revenus.
- Une équipe de formateurs ayant un niveau minimum de Bacc+4 en science sociale avec 10 années d'expériences professionnelles et des expertises sur :
  - La formation des adultes,
  - Les méthodes de fonctionnement et de gouvernance des structures de microfinance rurale,
  - La formation en Activités Génératrices de Revenus.

### B. Durée prévisionnelle d'intervention pour l'ensemble des sites du district par l'agence

Le contrat s'étale sur une période allant de 2016 à 2019 et les interventions se répartissent suivant les types d'activités :

Activité	Unité	Durée par intervention	Fréquence	Durée totale
Conception des modules de formation	Hj	15	1	15
Conception et production des prototypes de supports	Hj	15	1	15
Formation des formateurs	Hj	5 j par district d'intervention	1	5 j/district
Suivi et évaluation des formations des bénéficiaires par les AGECE	Hj	10 j par district d'intervention	3/an	30 j/district
Recyclage des formateurs	Hj	5 j par district d'intervention	2	10j/district

## V- Pièces contractuelles

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat :

- Procès-verbal de négociation entre le FID et l'Agence de Formation de formateurs
- Termes de Référence de l'Agence de Formation de formateurs
- Proposition technique et financière de l'Agence de Formation de formateurs
- RIB
- Certificats de résidence et CIN du signataire du contrat, chef de mission)
- CV plus photos du personnel affecté à la prestation.
- Copies - certifiées conformes par les Etablissements d'origine -des diplômes du personnel

ANNEXE

	ACTP	FORMATION
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer la production/productivité et créer des actifs productifs au niveau des ménages	Améliorer la capacité de gestion
<b>ACTIVITES</b>	-HIMO sous forme ACT -Appuis techniques des Services Techniques Déconcentrés et autres Partenaires Techniques	Formation sur - Epargne, - Business Plan
<b>FREQUENCE</b>	80j par an	A déterminer (faisant partie des 80j par an pour les groupes bénéficiaires) <b>3h/semaine</b>

DRAFT